



## Achat maison en indivision 5050 et séparation.

Par **tremiere17**, le **05/02/2009** à **19:38**

Bonsoir,  
Pacsés nous allons nous séparer,

nous avons acheter a l aide d un pret immobilier 50/50 une maison en 2006pret qui a financer en totalité l opération.

ma compagne souhaite garder la maison, je ne suis pas opposé.

Le pere de ma compagne souhaite reprendre le pret, et regler les mensualités, sa fille lui reglera un loyer, je ni suis pas opposé.  
la banque est d accord pour la reprise du pret.

Voila ma question, puis je faire une estimation de mon coté , allez chez un notaire et lui présenter " le plan" de mon beau pere,car j ai l impression que je vais un peu me faire " voler", dois je demander une estimation ecrite avant de signer?

je précise que l estimation faite par l agence immobiliere est telle que je ne vais rien recuperer.

Que me conseillez vous? de faire  
merci d avance pour la reponse

Par **ardendu56**, le **05/02/2009** à **20:24**

"puis je faire une estimation de mon coté , allez chez un notaire et lui présenter " le plan" de mon beau pere,"

Bien sûr que vous pouvez vous pouvez présenter "le plan" à un autre notaire, vous faire assister de celui-ci, et même lui demander une estimation personnelle de votre maison; estimation que votre amie est libre de refuser.

Si l'estimation est trop importante, la loi pourrait trancher.

Bien à vous.